



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
16.12.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/127

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme HOLLINGER-CHAILLET, Mr DE GUALY, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme Angélique BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GUIRAUD  
Mme Vanille PESA, procuration à Mr GRIALOU  
Mme Blandine THUEL, procuration à Mme HOLLINGER-CHAILLET

**Secrétaire** : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**RECRUTEMENT  
D'AGENTS NON  
TITULAIRES POUR  
ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE ET  
SAISONNIER  
D'ACTIVITE**

*Rapporteur* : Madame TAFELSKI

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

*Adopté à l'unanimité*

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 février 2015  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Général